

Compte-rendu Comité de Pilotage GEMAPI - 31/01/2022 à 18h00 – Vaudigny

Ordre du jour :

- **Analyse des offres Mirabée ;**
- **Retours sur le guide d'entretien, les animations scolaires ;**
- **Actualités : Madon amont, ruisseau Roville, Madon aval ... ;**
- **Retours de la réunion de coopération à l'échelle Terres de Lorraine.**

Présents : M. FRANCOIS Marc, Mme SIRON Marie-France, M. FAYS Xavier, M. LAGE Patrick, M. DAVILLER Sébastien, M. LAMBINET Didier, Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève, M. SCHUMACKER Philippe, M. HOUPERT Maxime.

Excusés : M. BAGARD Pierre-Jean, Mme DAMIEN-GOTROT Emmanuelle, M. PILET Christian, M. MOUGENOT Alain, M. MUNGER Georges, M. MARLIER Jean-Marie.

Le Copil GEMAPI démarre sur les conclusions de l'analyse des offres reçues sur l'étude Mirabée.

4 offres ont été reçues, de la part de BEPG, Sinbio, Fluvialis, et Stream and River Consult.

M. Houpert présente son analyse des offres au COPIL. Cette analyse est disponible dans le support de présentation.

M. Houpert suggère de retenir l'offre de Fluvialis, qui se trouve dans la médiane de prix, avec une qualité technique de l'offre supérieure.

M. Lambinet s'interroge sur le fait de ne pas sélectionner un bureau d'études avec lequel nous avons déjà travaillé, ce qui est une assurance de fiabilité, en l'occurrence Sinbio.

M. Houpert indique que l'offre de Sinbio est techniquement moins intéressante que celle de Fluvialis, notamment par une offre « générique », une moindre appropriation des enjeux de l'opération, et un temps de travail moins bien réparti entre les missions que leurs concurrents.

Un débat s'engage sur la sélection du bureau d'études, avec un tour de table pour sonder l'avis de chacun.

Après le tour de table, 2 personnes préféreraient sélectionner l'offre de Sinbio, au motif d'un travail fructueux avec eux sur des projets passés, via la CCPS ou d'autres maîtres d'ouvrages. Les 6 autres personnes suggèrent de s'en tenir à l'analyse des offres.

Le bureau d'études retenu est donc Fluvialis.

Une réunion de démarrage devrait se tenir vers la fin février ou le début du mois de mars.

La 2^e partie de la présentation est l'occasion de revenir sur l'achèvement ou le déroulement de 2 actions lancées en fin d'année dernière, le guide d'entretien des cours d'eau et les animations cours d'eau à l'école.

Concernant le guide d'entretien, M. Houpert présente des chiffres avec notamment le coût de l'opération, le nombre de distribution, et le nombre de retours. Il présente ensuite certains retours typiques, avec en particulier le fait que de nombreux propriétaires n'étaient pas au courant qu'il possédait une parcelle en bord de cours d'eau.

Les membres du COPIL n'ont pour leur part pas eu de retours de la part des habitants.

M. Daviller est parfois sollicité sur ce sujet, et pense qu'il serait utile de disposer des informations les plus essentielles du guide dans un format court, accessible rapidement par internet.

M. François suggère d'utiliser l'application Intramuros, dont les sessions de formation sont en cours. Un article pourrait aussi être publié sur la page internet de la CCPS.

M. Houpert précise ensuite l'avancement des animations scolaires. Un prestataire a été sélectionné, et 9 classes ont déjà réservé un créneau sur les 12 disponibles.

Les membres du COPIL souhaitent connaître les dates auxquelles les animations auront lieu.

M. François suggère également de réaliser un questionnaire à destination des enseignants, pour obtenir un retour de leur part sur l'animation quand celle-ci sera terminée.

La 3^e partie faisait le point sur l'actualité de différents dossiers en cours sur la compétence GEMAPI.

Concernant le ruisseau de Roville, la situation de quasi-débordement permanent a pris fin, suite à une réduction de l'alimentation en eau de VNF. Pour autant il reste à pérenniser cette réduction, et à restaurer le cours d'eau pour qu'il retrouve un gabarit plus naturel (en particulier au droit des enrochements qui ont mal été réalisés).

Concernant le Madon a Bralleville-Xirocourt, les études environnementales sont terminées, et un rendu aura lieu le 10 février prochain. Le rendu de la phase Projet devrait quant à lui avoir lieu fin février. Le dépôt du dossier règlementaire interviendrait en mars, ce qui est compatible avec des travaux pour la fin de l'été.

Concernant le Madon aval, une réunion de terrain avec l'Agence de l'eau et la DDT 54 a permis d'obtenir des éclaircissements sur les attentes de ces partenaires quant à de futurs projets. L'agence de l'eau a ainsi indiqué qu'il était possible d'intégrer des affluents à l'étude Madon souhaitée, sans pour autant avoir à les inclure systématiquement. Un point a été fait également sur la politique de continuité écologique : l'agence de l'eau recommande pour l'instant de réaliser un simple diagnostic technique des ouvrages.

Enfin, la 4^e partie était l'occasion de revenir sur une réunion récente à l'échelle des 4 intercommunalités du Pays Terres de Lorraine, concernant les possibilités de mutualisation de la compétence GEMAPI. Cette mutualisation avait déjà été évoquée lors de la précédente mandature, et le choix avait été fait alors d'opter pour une coopération de projets.

Durant cette réunion, M. François a noté que les 3 autres intercommunalités portaient toutes des projets plus axés sur la biodiversité en général, en dehors du champ de la compétence GEMA. Il interroge ainsi le COPIL sur leur avis quant à l'intégration de la thématique « biodiversité » dans le champ de compétences du COPIL.

Le COPIL est favorable à l'intégration de cette composante biodiversité, même s'il reste à déterminer les liens qui seront faits avec d'autres groupes, et notamment la commission 5^E.

La réunion est levée à 19h45.